

**SOIGNE AUSSI
L'INJUSTICE**



CHARTRE DE FINANCEMENT

MÉDECINS DU MONDE SUISSE

MARS 2022

1. PRÉAMBULE

1. NOTRE ÉTHIQUE

2. LES ENGAGEMENT PRIS PAR L'ASSOCIATION EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET DE REDEVABILITÉ

2. LES GRANDS PRINCIPES QUI GUIDENT NOS CHOIX EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

1. ASSURER L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE AU SERVICE DE L'INDÉPENDANCE POLITIQUE

2. RENFORCER LES CAPACITÉS D'AGIR DES POPULATIONS

3. FAVORISER LES COALITIONS DE CAUSES COMMUNES

4. PARTICIPATION À LA CROISSANCE DU RÉSEAU MDM

3. POSITIONNEMENT ET CRITÈRES D'ACCEPTABILITÉ DES FINANCEMENTS

1. LES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

2. FINANCEMENTS PUBLICS ET FINANCEMENTS PRIVÉS

4. LE DÉVELOPPEMENT D'AUTRES SOURCES ET LA NÉCESSITÉ D'UNE ANALYSE PROSPECTIVE

1. PRÉAMBULE

Membres de Médecins du Monde, nous voulons un monde où les obstacles à la santé auront été surmontés, où le droit à la santé sera effectif.

Médecins du Monde est une association indépendante de tout pouvoir ou d'intérêts politiques, religieux ou financiers. Nous sommes indépendants dans le choix de nos programmes et de nos méthodes de travail. Nous croyons en la justice sociale comme vecteur d'égalité devant la santé, du respect des droits fondamentaux et d'une solidarité collective. Médecins du Monde Suisse est une association d'utilité publique et sans but lucratif au sens des article 60 ss du Code civil suisse.

1. NOTRE ÉTHIQUE

Médecins du Monde, à travers chacune de ses actions, veille à respecter ses fondamentaux de justice sociale, d'autonomisation des personnes, d'engagement, d'indépendance et d'équilibre.

Les partenariats financiers que nous nouons se doivent d'être pleinement en accord avec ces fondamentaux. Les financements doivent être conformes à la mission sociale de l'association. Aucun financement ne doit influencer les choix politiques, de plaidoyer et opérationnels de l'association ni porter atteinte à la sécurité des équipes et des bénéficiaires sur le terrain.

2. LES ENGAGEMENTS PRIS PAR L'ASSOCIATION EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET DE REDEVABILITÉ

Redevabilité : nous sommes responsables des conséquences de nos interventions devant les bénéficiaires, les donateurs, les acteurs Médecins du Monde et les autres parties prenantes. Nous rendons des comptes sur notre organisation, notre gouvernance et nos activités. Cette information est disponible et accessible.

Transparence financière : Nous informons le public, les donateurs et autres parties prenantes de l'origine et de l'utilisation des ressources qui nous sont confiées. Les comptes de l'association sont audités.

L'association est certifiée ZEW : MdM Suisse répond aux 21 normes contraignantes et porte le label de qualité. Les organisations disposant du label de qualité ZEW utilisent les dons efficacement, conformément à leur but et à leurs ressources financières. Elles font également preuve de transparence dans les informations qu'elles fournissent. Les 21 normes Zewo définissent en détail les exigences auxquelles elles doivent se soumettre, notamment en termes de fondements éthiques.

L'association est engagée dans les discussions du Grand Bargain promouvant notamment une plus grande transparence dans l'aide humanitaire et plus de soutien et d'outils de financement dédiés aux acteurs nationaux et locaux de l'aide.

2. LES GRANDS PRINCIPES QUI GUIDENT NOS CHOIX EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

1. ASSURER L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE AU SERVICE DE L'INDÉPENDANCE POLITIQUE

L'association veille en permanence à une augmentation de la part des fonds non affectés afin de renforcer son indépendance financière.

L'indépendance financière signifie qu'aucun acteur ne saurait dicter nos choix opérationnels et notre plaidoyer. L'indépendance financière se mesure :

- À notre capacité à refuser un financement ou l'interférence d'un bailleur.
- À notre manière de concevoir nos programmes sans systématiquement entrer dans le cahier des charges d'un bailleur.
- A notre capacité à conserver – dans le cas de contrats de prestations et/ou mandat – notre liberté d'expression pour les activités de plaidoyer et de communication en précisant les modalités d'indépendance politique.
- A notre capacité à diversifier les ressources.

2. RENFORCER LES CAPACITÉS D'AGIR DES POPULATIONS

Pour accompagner l'émergence et le développement du pouvoir d'agir des partenaires locaux, l'association se donne comme objectif d'accompagner les structures locales dans leur démarche de recherche de financement.

3. FAVORISER LES COALITIONS DE CAUSES COMMUNES

- La mise en réseau des acteurs de santé permet d'accroître notre impact en faveur des bénéficiaires sur le terrain. La collaboration facilite l'accès aux financements.
- Notre association développe des consortiums avec d'autres organisations internationales et des partenaires locaux.
- En Suisse, l'Alliance GEH offre une complémentarité des actions de recherche de fonds institutionnelles et l'élaboration communes de campagnes de plaidoyer.
- Notre association participe activement aux fédérations cantonales dont elle est membre.

4. PARTICIPATION À LA CROISSANCE DU RÉSEAU MDM

Le réseau Médecins du Monde a validé un accord pour le partage des ressources en octobre 2018 [Accord pour le partage des ressources, Principes, Réseau international Médecins du Monde, octobre 2018.] qui a pour objectifs de garantir la croissance et la stabilité du réseau Médecins du Monde et énonce les principes suivants :

- Approche stratégique.
- Transparence.
- Redevabilité réciproque.
- Solidarité.

- Indépendance financière, diversité et limitation des risques.
- Territorialité : cela signifie que chaque association membre du réseau de MdM est responsable vis-à-vis des bailleurs dont le siège se trouve dans son pays.

3. POSITIONNEMENTS ET CRITÈRES D'ACCEPTABILITÉ DES FINANCEMENTS

La question des relations avec les bailleurs et personnes qui soutiennent l'association va au-delà des financements. En effet, l'association fait du partenariat et des alliances pour des causes communes sa modalité d'intervention privilégiée, comme elle fait de la non-substitution aux acteurs publics de santé un principe d'action. Ainsi, les liens et la collaboration avec les gouvernements et leurs agences, les ministères de la santé, les agences régionales de santé ne se limitent pas à la question des financements. Il en est de même avec certaines fondations et entreprises, certaines personnes ou des fonds multilatéraux. Nous pouvons nous allier sur des sujets précis et à des moments spécifiques pour défendre ensemble des causes ou des pratiques, des manières de faire. Ce sont des réseaux avec lesquels nous pouvons construire des relations pour atteindre des objectifs qui peuvent être communs. Ils accompagnent une stratégie opérationnelle.

Nous devons développer ce dialogue stratégique avec ces acteurs pour à la fois défendre des objectifs communs quand cela est pertinent et s'assurer des financements pour atteindre ces objectifs. Ce dialogue stratégique doit nous permettre de relayer nos plaidoyers, de promouvoir nos pratiques et de faire évoluer les politiques de financement.

Toutefois, les exigences éthiques et grands principes présentés plus haut doivent prévaloir dans toute collaboration et tout financement. Chaque source de financement est de nature différente, impose des contraintes et a ses propres règles qu'il convient de connaître et d'analyser pour définir la réponse de l'association.

1. LES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

La générosité du public est l'expression de la solidarité des personnes et la manifestation de leur soutien aux causes portées par l'association. Elle est le moteur du financement de l'association et garantit son indépendance comme sa capacité de répondre à des urgences ou des crises et des causes oubliées par les bailleurs. Dans le cadre de la collecte de ressources issues de la générosité du public, l'organisation poursuit les principes suivants afin d'assurer une gestion rigoureuse et transparente :

- La mutualisation des dons permet d'allouer les fonds là où sont les besoins. Ces ressources non affectées financent en grande partie le siège de l'association et garantissent ainsi la qualité de nos actions par un soutien quotidien aux équipes terrain, une réflexion sur l'évolution des besoins et des contextes, une analyse de nos pratiques pour les améliorer, tout comme informer le public des situations d'injustice que nous dénonçons, promouvoir des innovations ou garantir la meilleure utilisation des fonds. Ils ont enfin un effet de levier essentiel pour réunir des fonds complémentaires qui permettent de mettre en œuvre des actions de plus grande ampleur. En effet, les bailleurs n'accordent généralement le financement d'un programme que si l'association peut déjà en financer une partie. Il faut toutefois noter que les ressources issues de la collecte ou des legs, donations et assurance vie peuvent

être, à la demande du donateur, affectées à un projet, un pays ou une cause en particulier.

- Chaque appel à don réalisé concerne des activités opérationnelles ou des activités de plaidoyer effectivement menées par le réseau. Les témoignages et photos sont utilisés dans le respect de la dignité des personnes. Les équivalences de dons présentées pour illustrer les appels à don sont définies avec les équipes opérationnelles.
- La collecte nécessite des investissements. Le choix de ces investissements est guidé par une exigence de retour suffisant et dans des délais maîtrisés. Tous les investissements n'ont pas de retour immédiat. Médecins du Monde travaille avec des prestataires extérieurs. Ces prestataires extérieurs sont rémunérés pour leurs services et non sur les montants collectés pour l'association.
- La redevabilité est assurée à travers la certification Zewo. Cet organisme en charge de la certification des associations garantit l'utilisation efficace des dons, conformément aux buts et aux ressources financières de l'association. Au-delà des comptes audités par un auditeur externe et présentés par l'association dans son rapport annuel et lors de son assemblée générale, une attention particulière est portée à répondre aux questions des donateurs à travers une équipe dédiée située au siège. Un accompagnement personnalisé pour les personnes souhaitant s'engager dans un projet de mécénat, de donation ou de legs est également proposé par l'association.
- La protection des données personnelles est assurée. L'association se met en conformité avec le nouveau règlement général européen de protection des données (RGPD) qui prévoit notamment de nouveaux droits aux personnes donatrices (et notamment un droit d'accès et de rectification des informations la concernant mais aussi un droit d'effacement de ces informations – droit à l'oubli). L'association met également en place une gestion des données pour se conformer aux délais de conservation prescrits par la RGPD pour les associations caritatives.

2. FINANCEMENTS PUBLICS ET FINANCEMENTS PRIVÉS

Tout financement public ou privé est analysé en fonction des enjeux et des risques qu'il représente pour l'association :

- Risque d'image, risque réputationnel, de légitimité : il s'agit d'analyser le risque d'association réputationnel entre Médecins du Monde et le bailleur public ou privé. Il s'agit d'évaluer la perception de ce bailleur à la fois en externe auprès du grand public, dans la presse spécialisée, dans le pays concerné par le financement, par les acteurs engagés sur la thématique qui serait financée et en interne.
- Risque de cohésion du réseau international MdM : l'image de l'association gagnant en visibilité dans les 17 pays dans lesquels siègent les membres du réseau MdM comme dans les pays où les différents MdM travaillent, il est très important d'assurer une cohérence des positionnements et que ceux-ci soient connus, validés et mis en œuvre.
- Transfert du risque par les bailleurs sur les associations qu'ils financent : depuis plusieurs années, les bailleurs demandent aux ONG de prendre une part de plus en plus importante de ce qu'ils considèrent être un risque lié à leur financement. Des exigences nouvelles sont apparues et doivent être analysées au cas par cas.

Chaque opportunité de financement fait l'objet d'un processus de validation auprès des organes ad hoc sur la base d'une fiche d'appel à décision qui permet d'analyser :

- L'alignement de l'opportunité par rapport à la stratégie de l'organisation ;
- Les capacités à développer la proposition puis à mettre en œuvre le contrat ;
- Les clauses contractuelles et les conditions de financements ;
- L'éligibilité du bailleur en lien avec la charte éthique.

Éléments complémentaires sur l'acceptabilité des financements publics

Nous sommes vigilants sur l'instrumentalisation possible et les risques de politisation de l'aide publique au développement (APD). Plusieurs sujets font l'objet d'une attention plus particulière :

- Les Trust Funds sont des fonds de l'Union Européenne accessibles aux ONG pour mener des projets dans les pays d'origine des personnes migrantes venant en Europe et sont ainsi un des instruments de la politique migratoire européenne. L'analyse est faite au cas par cas, pour chaque Trust Fund (en Afrique et au Moyen Orient).
- Les Pooled Funds sont des fonds mis en place par les Nations unies pour répondre à certaines crises humanitaires au niveau d'un pays. Ils sont alimentés principalement par des financements publics venant des Etats souhaitant répondre à cette crise à travers ce fonds.
- MDM ne finance pas ses programmes avec des fonds gouvernementaux des Etats dont les forces armées sont déployées et parties au conflit (sous bannière propre ou mandat de l'OTAN) ; tout autre financement public d'un projet dans un contexte de déploiement d'une force internationale (y compris forces sous mandat UN et forces hybrides) en zone de conflit devra en outre recevoir l'aval explicite du Comité.
- Parmi ces ressources publiques, on voit augmenter la part des commandes publiques (pour mettre en œuvre des politiques publiques). Médecins du Monde souhaite garantir l'indépendance de ses actions comme de sa prise de parole et à cet égard est particulièrement vigilant sur les risques que pourraient faire peser les financements publics sur cette indépendance. En Suisse, l'association participe activement au plaidoyer sur l'orientation politique de la Suisse en matière de coopération au développement dans le cadre de différentes plateformes.

Éléments complémentaires sur les financements privés

Concernant les financements privés (provenant d'entreprises et de fondations), le réseau Médecins du Monde vise un cadre commun. Les entreprises et leurs fondations sont hétérogènes. Certaines se sont engagées dans un développement plus durable et augmentent leur responsabilité sociétale et environnementale. Les employés des entreprises sont de plus en plus demandeurs d'engagement de la part de leur entreprise et les questions autour de l'impact social se discutent de plus en plus au sein des fondations et des entreprises. L'association souhaite s'engager de manière volontaire avec les acteurs du secteur privé (entreprises et fondations) soucieux de leur impact sur le monde.

Les grands acteurs de la philanthropie qui agissent le plus souvent à travers des fondations, fonds de dotations ou trust sont également divers. Avant d'accepter tout financement ou toute collaboration avec une entreprise ou une fondation, une analyse est réalisée sur la base des critères suivants :

- Exclusion des financements provenant d'entreprises ou de fondations considérées comme non éthique :
 - Exerçant ou soutenant toute atteinte à la dignité humaine et toute violation aux droits humains et aux droits du travail ;
 - Contribuant directement ou indirectement à un conflit ;
 - Dégradant l'environnement ;
 - Portant atteinte, de quelque manière que ce soit à la santé humaine et au système de santé publique, pour servir leurs propres intérêts et profits : industrie de l'armement, du tabac, de l'alcool, pharmaceutique et extractive (pétrolière, de l'énergie nucléaire, des minerais et métaux précieux et métaux rares).

- Analyse détaillée avant acceptation pour les financements provenant de secteurs dits « sensibles » : industrie alimentaire, l'association ne souhaite a priori pas s'associer avec des entreprises qui créent des habitudes alimentaires néfastes pour la santé ; industrie du jeu.
- Tout financement ou collaboration avec une nouvelle entreprise ou fondation doit faire l'objet d'une recherche (*due diligence*). Enfin, pour tout financement affecté au-delà d'un certain seuil avec une entreprise ou une fondation, un contrat doit être signé. Ce contrat permet de préciser le cadre du financement ou de la collaboration et notamment les contreparties attendues par l'entreprise ou la fondation et les règles et exigences internes de MDM vis-à-vis de l'entreprise ou de la fondation.

4. LES DÉVELOPPEMENT D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT ET LA NÉCESSITÉ D'UNE ANALYSE PROSPECTIVE

L'association est en veille sur les autres opportunités de financements. Ces autres sources de financements doivent se conformer aux mêmes critères éthiques que ceux énumérés dans la présente charte.

- Fonds de placements
- Merchandising